



Réclamation de pension 21 ans après un divorce

Par **charles**, le **05/06/2010** à **14:33**

Bonjour,

Quel est le temps de péremption pour une pension provisoire de 5ans suite a un jugement de divorce en 1989 .Cette pension n'est réclamé en ce moment 21 ans apres le jugement.alors qu'elle ne ma jamais été réclamée avant

Dans l'attente de votre reponse ,recevez mes salutations distinguées